



Siège social, 6 Rue Jules Ferry 72380 Sainte Jamme sur Sarthe
Tel : 02 43 20 03 94 Fax : 02 43 29 64 83

CONSEIL COMMUNAUTAIRE, SEANCE DU 23 MARS 2009

L'an deux-mille neuf, le vingt-trois du mois de Mars à vingt heures, les membres titulaires et suppléants du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Rives de Sarthe, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Sainte Jamme sur Sarthe, siège de l'établissement.

Convocation du 12 Mars 2009

Affiché le 25 Mars 2009

Nombre de conseillers en exercice : 36, 24 titulaires, 12 suppléants, Conseillers présents : 25, Nombre de votants : 24

Etaient présents

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
La Bazoge	M. BALIGAND Christian M BALLUAIS Bernard Mme BERNARD Carole M. DESCHAMPS François M. FORTIN Claude M. LALANDE Michel	
Neuville	M. BLIN Gilles Mme BOUSSION Claudette Mme CANTIN Véronique M. DROUIN Anthony M. FURET Christophe M. JOUSSE Alain	
Saint Pavace	M. COUSIN Philippe M. DUBOIS Jean-Marie M. POUMAILLOUX Philippe M. MOSER Jean-Claude M. PASSELAIGUE Max	Mme BOUQUET Michelle
Sainte Jamme	M. COULEARD Daniel M. GIROUX Laurent Mme LHOMME Delphine Mme PIERRIN Véronique M. PLEUVRY Bernard M. SUHARD Jean-Luc	Mme LECOMTE Catherine M. LERAT Jean-Michel

Absents excusés : M. GARNIER Jacky qui donne pouvoir à Mme BOUQUET Michelle, Mme BROSSE Christelle

Etait également présent :

M. BOEDÉC Pascal, ingénieur à la Communauté de Communes

La séance a été ouverte par Mme Le Président qui a proposé à l'assemblée de débiter la séance par la commission finances, personnel et communication

COMMISSION FINANCES, PERSONNEL, COMMUNICATION:

Plan de Trésorerie :

Mme Le Président soumet au conseil un plan de trésorerie annuel, précédemment soumis à la commission, afin d'engager une réflexion financière globale, cumulant les principaux flux financiers, sur l'ensemble des budgets.

Mme Le Président indique que ces éléments se trouvent grandement perturbés par les conclusions du diagnostic d'archéologie préventive mené par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP). A l'occasion de la signature du Procès Verbal de fin de chantier, le responsable scientifique a fait part de la découverte de temples, d'édifices culturels, qui risquent d'entraîner des fouilles complémentaires.

Deux versions de documents sont alors exposées, avec les limites qu'impose ce type de procédure dans le calendrier prévisionnel.

Mme Le Président indique avoir contacté le groupe Hayat, promoteur du projet cool jet, qui tenterait de prendre en compte le différé calendaire via un bail précaire pour l'implantation actuelle de son client.

M. Poumailloux intervient en signalant que le diagnostic archéologique à prévoir sur la Zone d'Activités du Bois du Breuil est estimé à 62 000€. Mme Le Président précise que, dans le cas, de la Zone D'activités de Chapeau, le diagnostic a été prescrit suite au dépôt du permis d'aménager et n'est donc pas la charge de la CDC. En revanche, si après demande d'avis, la nécessité d'un diagnostic est établie et que la collectivité décide d'anticiper ce diagnostic par rapport à sa procédure d'aménagement/urbanisme, la prestation est due à l'INRAP.

Mme Le Président revient sur les conclusions du diagnostic INRAP et déclare que le Plan Local d'Urbanisme de la commune, établi en 2004 et soumis à l'avis de la Direction Régionale, n'a fait l'objet d'aucune remarque ou commentaire. Un courrier sera adressé au Préfet de région et au premier ministre s'appuyant sur cet argument et mettant également en avant l'enjeu économique.

La procédure à venir amène au calendrier prévisionnel suivant :

- remise du rapport de diagnostic au Préfet de Région au plus tard le 15 Mai 2009
- Le Préfet de Région saisit la commission interrégionale de Recherche Archéologique (CIRA) qui émet un avis sur l'opportunité ou non de réaliser des fouilles complémentaires.
- Le Préfet de région rend son avis par arrêté sous 2 mois soit le 15/07/2009 au plus tard

Sans prescription de fouilles, les travaux ne pourraient donc pas débiter avant Septembre 2009. Si des fouilles étaient prescrites, les travaux seraient différés de 6 à 12 mois supplémentaires.

Mme Le Président revient sur les documents présentés et signale que les acquisitions foncières et les premières études concernant la Zone d'Activités de Chapeau ont été financées par notre trésorerie, ce qui implique une situation délicate en amont de la perception des redevances ordures ménagères.

Compte tenu de l'avance de trésorerie opérée, Mme Le Président propose la souscription d'une ligne de trésorerie dont les intérêts seraient portés par le budget annexe Zone d'Activités de Chapeau. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

Bases d'imposition communales et intercommunales :

Mme Le Président expose au conseil un document, présentant le détail des bases par commune et un cumul au niveau de la CDC. Ce tableau relève d'importantes différences entre les communes, notamment au niveau de la Taxe d'Habitation. Les exemples des communes de Sainte Jamme et de Saint Pavace, comptant un nombre de foyers équivalent montrent l'importance de la valeur locative dans le calcul des bases, la différence étant de près de 800 000 € en faveur de Saint Pavace.

Mme Le Président relève également une évolution des bases 2009 allant bien au-delà de la valeur de l'inflation, en particulier en matière de Taxe Professionnelle, essentiellement du fait de La Bazoge dont les bases progressent de plus de 30%.

Budget Principal :

Mme Le Président cède la parole à M. Couléard pour l'analyse du budget principal.

Compte administratif 2008 :

Après lecture des réalisations budgétaires 2008, M. Couléard, Vice-Président, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	211 944,76 €
<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	402 482,29 €
<i>Résultat de l'exercice 2008</i>	190 537,53 €
<i>Résultat de clôture</i>	697 628,89 €

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	411 655,84 €
<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	80 004,11 €
<i>Résultat de l'exercice 2008</i>	- 331 651,73 €
<i>Résultat de clôture</i>	- 308 915,97 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2008. La Présidente, qui s'est retirée, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Compte de gestion 2008 :

Madame le Président donne lecture du compte de gestion établi par Madame AUBER, receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2008.

Affectation du résultat 2008 :

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008, constatant les résultats suivants :

<i>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008 :</i>	697 628,89 €
Soit un résultat à affecter de 697 628,89 € (excédent)	

<i>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT :</i>	- 308 915,97 €
---	----------------

Le Conseil Communautaire décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

<i>AFFECTATION OBLIGATOIRE A L'ARTICLE 1068</i>	308 915,97 €
<i>AFFECTATION EN REPORT LIGNE 002</i>	388 712,92 €

Vote des taux d'imposition et Budget primitif 2009 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'établir les taux d'imposition pour 2009 comme suit :

<i>Taxe d'habitation</i>	0,452%
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	0,823%
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties</i>	1,31%
<i>Taxe professionnelle</i>	0,548%
<i>Taxe professionnelle de Zone</i>	13,56%

Mme Le Président explique que la partie recettes est grevée d'une baisse de la dotation d'intercommunalité de 10 000€, qui s'explique par l'absence d'évolution du coefficient d'intégration fiscal. De même, la Direction Départementale Jeunesse et Sports a récemment mis fin à son soutien aux programmes tickets sports. Cela représente une perte annuelle de 1 000€.

M. Baligand intervient au sujet de la ligne transports collectifs, provisionnée à hauteur de 1 000€. Mme Le Président explique que cette ligne est prévue pour financer le déplacement des clubs de tennis de la CDC à Roland Garros (12 places par commune). Ce type d'actions est réservé exclusivement aux clubs qui engagent une action communautaire et ne peut être affectée aux seuls déplacements de clubs, dans un contexte communal.

Mme Le Président poursuit et indique que la ligne 6574 est portée à 5 000€. En effet, la commission actions sanitaires et sociales, équipement sportifs, culturels et de loisirs, ainsi que le bureau ont souhaité ajouter à la provision habituelle de 3 000€, une inscription vouée au soutien de l'évènementiel. Ces éléments seront abordés plus longuement par la suite.

Mme Le Président souligne l'inscription de 5 000€, prévue pour la réfection des sols et des peintures de l'hôtel communautaire. Ces travaux seront réalisés en Juillet prochain.

En section d'investissement, Mme Le Président indique que l'amortissement d'un fond de concours versé en 2007 pour la réfection de chemins sur La Bazoge a été ajouté, à la demande de Mme Auber.

Figure également une ligne construction destinée, au-delà de l'équilibre de la section à marquer l'engagement de la CDC dans un futur projet.

Mme Le Président souligne, à l'appui des lignes fonds de concours et programme d'aménagement de chemins piétonniers, qu'un panneau à l'effigie de la CDC pourrait être apposé sur les sites concernés. M. Poumailloux indique que c'est déjà le cas pour les chemins de Saint Pavace.

Monsieur Couléard, Vice-Président, donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	794 079 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	794 079 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	973 192 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	973 192 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2009, tel qu'il a été présenté.

Budget annexe Ordures Ménagères :

Compte administratif 2008 :

Après lecture des réalisations budgétaires 2008, M. Couléard, Vice-Président, responsable de la commission Finances, Personnel, Communication, propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	859 889,19 €
<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	863 048,36 €
<i>Résultat de l'exercice 2008</i>	3 159,17 €
<i>Résultat de clôture</i>	0.00 €
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	45 268,96 €
<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	57 654,11 €
<i>Résultat de l'exercice 2008</i>	12 385,15 €
<i>Résultat de clôture</i>	15 554,32 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2008. La Présidente, qui s'est retirée, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Mme Le Président revient sur ces résultats et souligne la modestie de la subvention d'équilibre versée par le budget principal, par rapport aux années précédentes, ce qui signifie un budget bien maîtrisé.

Compte de gestion 2008 :

Madame le Président donne lecture du compte de gestion établi par Madame AUBER, receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2008.

Budget primitif 2009 :

En préambule, Mme Le Président signale que les lettres de relances adressées concernant les impayés des redevances ordures ménagères semblent avoir un impact par les contacts qu'elles génèrent en Mairie.

Les propositions 2009 sont établies en fonction des révisions tarifaires calculées et basées sur des progressions de tonnages collectés. La conjoncture laisse penser à une tendance inverse, ces prévisions se veulent donc prudentes, tant en dépenses qu'en recettes.

Mme Le Président fait remarquer que la section d'investissement comporte une ligne acquisition de matériel (2158) provisionnée à hauteur de 51 026€. Cette inscription, dont le montant permet d'équilibrer la section vise à engager un projet d'équipement ou de fond de concours pour équipement des communes en solutions permettant de réduire les volumes ou rotations de déchets verts produits : tondeuse mulching, broyeurs. Ces aspects seront étudiés en commission. Celle-ci devra également se pencher sur la réalisation d'un guide de tri, prévu en ligne publications pour 4 000€.

Monsieur Couléard, Vice-Président, donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	907 498 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	907 498 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	68 602 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	68 602 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2009, tel qu'il a été présenté.

Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

Mme Le Président indique que ce budget, entièrement géré sous forme d'une Délégation de Service Public, n'existe que par son caractère obligatoire et se limite donc à quelques lignes de fonctionnement. L'exercice 2008 n'a fait l'objet d'aucune inscription.

Le Conseil Communautaire, constatant que le budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif » n'a fait l'objet d'aucune inscription concernant l'année 2008, approuve à l'unanimité le compte administratif 2008, ainsi que le compte de gestion 2008, établi par Mme Auber, receveur communautaire.

Mme Le Président rappelle qu'ici encore les règles d'affectation du personnel communautaire s'appliquent obligatoirement, depuis le 1^{er} Janvier 2008. Mme Le Président propose d'inscrire en recettes une subvention de l'agence de l'eau, à hauteur de 30% du montant des diagnostics réalisés.

Madame Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2009, tel qu'il a été présenté.

Budget annexe Zone d'Activités de Chapeau :**Compte administratif 2008 :**

Mme Le Président explique que la section de fonctionnement a principalement vu les dépenses liées au foncier de la première tranche de la zone, ainsi que les parties études et maîtrise d'œuvre. Ces dépenses sont alors intégrées au stock, constitué en recettes de fonctionnement, puis transféré en dépenses d'investissement.

Après lecture des réalisations budgétaires 2008, Mme Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	399 473.05 €
<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	399 473.67 €
<i>Résultat de l'exercice 2008</i>	0.62 €
<i>Résultat de clôture</i>	1 500.86 €

<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	396 026.48 €
<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	366 381.43 €
<i>Résultat de l'exercice 2008</i>	- 29 645.05 €
<i>Résultat de clôture</i>	- 35 511.48 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2008. La Présidente, qui s'est retirée, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Compte de gestion 2008 :

Madame le Président donne lecture du compte de gestion établi par Madame AUBER, receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2008.

Budget primitif 2009 :

Mme Le Président signale que le prévisionnel présenté prend en compte la réalisation de l'ensemble des travaux, sur les bases estimatives du maître d'œuvre, ainsi que les acquisitions foncières liées à la procédure de Déclaration d'Utilité Publique en cours. De même, l'ensemble des subventions attendues sont portées en section de fonctionnement recettes. La version présentée est donc particulièrement prudente, les suites du diagnostic INRAP laissent penser à des travaux différés. Par ailleurs, les résultats de l'appel d'offres ont révélé des montants de travaux 30% inférieurs aux estimations, sur l'ensemble des lots.

Madame Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	2 792 528 €
<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>	2 792 528 €
 <i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i>	 1 519 539 €
<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i>	1 519 539 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2009, tel qu'il a été présenté.

Décision en matière d'emprunt :

Mme Le Président revient sur les éléments financiers abordés en ouverture de séance. Malgré le probable différé des travaux liés à la Zone d'Activités de Chapeau, l'avance versée à ce même budget ainsi que le programme d'aménagement de chemins piétonniers entraînent un besoin de financement, en amont des premières recettes liées aux redevances ordures ménagères.

Des consultations effectuées ressort le bon positionnement de l'offre du crédit agricole sur une ligne de trésorerie. Le Conseil Communautaire approuvé à l'unanimité la souscription d'une ligne de trésorerie auprès du crédit agricole et autorise Mme Le Président à signer tout acte afférent.

Budget annexe Zone d'Activités du Bois des Hogues II :

Compte administratif 2008 :

M. Boëdec explique que les recettes 2008 comptent la vente de la propriété située lieu dit « Champfleury », acquise par la commune de La Bazoge, pour réalisation de sa Zone d'Activités communale. Sur la partie dépenses, les marchés de travaux ont été soldés dans leur intégralité, avec les révisions de prix prévues. Le résultat de clôture de fonctionnement est pénalisé par le déficit 2007 reporté.

Après lecture des réalisations budgétaires 2008, Mme Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder au vote du compte administratif comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 704.01 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	66 308.86 €
Résultat de l'exercice 2008	52 604.85 €
Résultat de clôture	- 64 601.92 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00 €
Résultat de l'exercice 2008	0.00 €
Résultat de clôture	- 19 861.18 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résultats du compte administratif 2008. La Présidente, qui s'est retirée, n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

Compte de gestion 2008 :

Madame le Président donne lecture du compte de gestion établi par Madame AUBER, receveur communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte de gestion 2008.

Budget primitif 2009 :

M. Boëdec explique que le prévisionnel 2009 est établi sur la base de la vente de l'intégralité des lots restants, et sur le solde des subventions. Seuls des travaux de branchements et d'entretien sont prévus. Le déficit constaté en investissement 2008 est annulé par intégration au stock. Ce dernier n'est plus constitué sur l'année 2009, puisque le prévisionnel prévoit une fin d'opération, par la vente de l'ensemble des terrains.

Madame Le Président donne lecture des propositions budgétaires qui s'établissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	104 763.18 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	104 763.18 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 861.18 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 861.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif 2009, tel qu'il a été présenté.

Mme Le Président indique qu'au-delà du seul aspect budgétaire, un bilan sera présenté concernant cette zone d'activités.

Point sur les actions en matière de communication :

Mme Le Président indique que les panneaux d'entrées de bourgs ont tous été remis aux communes pour installation. Un relais de cette opération dans la presse est souhaitable. L'envoi de photos à la CDC, permettrait de faire suivre un dossier auprès des correspondants de presse locaux.

COMMISSION ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES, EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS, DE LOISIRS

Programme d'activités pour enfants, Pâques 2009:

M. Passelaigue propose au conseil le programme définitif des activités proposées aux enfants de 7 à 13 ans du 14 au 17 Avril 2009.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'organisation de quatre journées d'activités pour les enfants de 7 à 13 ans, du Mardi 14 au Vendredi 17 Avril 2009.
- d'approuver le programme et le règlement intérieur, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.
- de fixer les tarifs à :
 - 12 € pour les journées du Mercredi 15 au Vendredi 17 Avril, pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.
 - 15 € pour la journée du Mardi 14 Avril, pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.
 - 45 € pour les quatre journées, pour les enfants résidents de la Communauté de Communes.
 - 15 € pour les journées du Mercredi 15 au Vendredi 17 Avril, pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes.
 - 18 € pour la journée du Mardi 14 Avril, pour les enfants extérieurs à la Communauté de Communes.

Le budget prévisionnel fait état d'une participation de la Communauté de Communes de 1 233€, révélant une organisation saine. Néanmoins, ce budget compte, pour la dernière fois, une participation de la DDJS à hauteur de 500€, faute d'enveloppe budgétaire supprimée.

Mme Le Président intervient et signale avoir adressé au conseil municipal enfants de Sainte Jamme un courrier, accompagné du programme, afin qu'un relais soit effectué auprès des jeunes de la commune, moins nombreux lors des activités.

Diagnostic petite enfance: état des lieux

M. Passelaigue, à l'appui d'un document de synthèse, détaille l'avancée du diagnostic petite enfance, mené par Mme Gaudin, ingénieur sociale conseil.

Lors d'une première phase, Mme Gaudin a rencontré l'ensemble des acteurs de la petite enfance concernés par le territoire de la CDC (assistantes maternelles, écoles maternelles, accueils périscolaires, CLSH, associations sportives et culturelles, structures d'accueil extérieures, etc...). Les résultats de ces entretiens ont été compilés dans des fiches de synthèse.

Sur la base de ce premier aspect, un questionnaire à destination des familles, mais qui devra également toucher les modes de garde plus « informels » (garde à domicile, baby-sitting, grands parents, etc..), sera élaboré au cours des deux prochaines séances du groupe de travail, pour diffusion fin Avril 2009.

Le comité de pilotage se réunira après l'élaboration de ce questionnaire pour le valider avant diffusion.

M. Giroux fait remarquer un petit manque de préparation de la part de Mme Gaudin, lors des réunions du groupe de travail.

Décision concernant la politique de soutien aux associations et manifestations

Mme Le Président revient sur ce sujet abordé brièvement à l'occasion de l'examen du budget principal. Il est rappelé que les subventions aux associations font l'objet jusqu'ici d'une ligne budgétaire unique de 3 000 €, à répartir en parts égales, soit 750 € par commune. Le Trail des Forges est accompagné depuis 4 années, la course cycliste de Sainte Jamme a été aidée une fois, de même que l'association cyclotouriste de Saint Pavace, ou encore l'Amicale Sports et Loisirs de Neuville sur Sarthe, à l'occasion, cette année, de son 30^{ème} anniversaire.

Le bureau du 14 Mars et la commission du 16 Mars ont décidé d'examiner un projet de règlement, statuant sur l'organisation actuelle du soutien aux associations, par le caractère inhabituel ou exceptionnel des manifestations organisées.

M. Passelaigue soumet ce projet de règlement au conseil. M. Balluais fait remarquer que les points de suspension figurant à l'article 1 sont inopportuns. Mme Le Président propose d'interposer dans la phrase, « pour exemples » et de terminer par un point.

Sous réserve des modifications évoquées le conseil communautaire approuve le règlement présenté et autorise Mme Le Président à prendre l'arrêté correspondant.

M. Passelaigue ajoute qu'un règlement relatif à l'évènementiel devra également être rédigé, reprenant les mêmes bases.

Questions diverses :

Mme Le Président fait part au conseil du souhait de Mme Lecomte, conseillère communautaire de rejoindre la commission actions sanitaires et sociales, équipements sportifs, culturels, de loisirs, en lieu et place de sa situation de titulaire de la commission aménagement de l'espace, développement économique.

M. Pleuvry propose une inversion, compte tenu de son statut de membre de la commission actions sociales.

Le conseil communautaire valide ces propositions.

Mme Le Président précise que M. Pleuvry pourra toujours siéger en commission actions sociales, en tant que Maire.

COMMISSION ENVIRONNEMENT, ORDURES MENAGERES, ASSAINISSEMENT :

Vote des redevances ordures ménagères 2009 :

M. Fortin indique que le budget annexe Ordures Ménagères, tel que présenté en début de séance est basé sur le maintien des redevances ordures ménagères, il propose donc de voter le barème suivant :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de retenir, pour l'année 2009, le barème des redevances ordures ménagères suivant :

Ménages 1 personne	111 €
Ménages > 1 personne	168 €
Terrains de Loisirs	89 €
Entreprises Catégorie 1	89 €
Agriculteurs	89 €
Entreprises Catégorie 2	178 €
Entreprises Catégorie 3	445 €
Entreprises Catégorie 4	3352 €
Communes	3,25 €/hab.

Questions diverses :

Mme Le Président revient sur les relances concernant les redevances ordures ménagères antérieures.

M. Fortin constate peu de retours en Mairies. Pour Mme Le Président, ceci s'explique par la version du courrier adressé, qui renvoyait vers le perceuteur et non vers les Maires.

M. Fortin renvoie l'étude et la conception du guide du tri à créer à une prochaine commission, ainsi que l'analyse de l'optimisation de la gestion des déchets verts communaux.

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

Zone d'Activités de Chapeau : état d'avancée du dossier

M. Drouin revient brièvement sur les découvertes évoquées en introduction de séance. Le calendrier de disponibilité des lots s'en trouve bouleversé. Un document est présenté au conseil rappelant les délais de la procédure archéologique.

M. Drouin stipule que la procédure de Déclaration d'Utilité Publique suit parallèlement son cours, ses échéances étant de fait, moins urgentes.

Programme d'aménagement de chemins piétonniers : état d'avancée

- **Sainte Jamme tracé J1, Bord de Sarthe:** M. Pleuvry indique que le terrain est disponible pour la réalisation des travaux. Le problème des peupliers évoqué précédemment, n'empêchera pas le déroulement normal des travaux
- **Sainte Jamme tracé J2, CR10:** Pour M. Pleuvry, les travaux peuvent également être engagés sur ce tracé.
- **La Bazoge, B1, ex RN138.** Demande d'autorisation en cours auprès du conseil général, nécessitant déplacement de fossé et ajustement de la maîtrise d'œuvre technique par rapport à cet ouvrage.
- **La Bazoge, B2, le long de la déviation:** demande d'autorisation en cours auprès du Conseil Général, en bonne voie.
- **La Bazoge, B3, Liaison depuis aire de repos:** situation similaire à B2
- **Neuville tracé N0, ZA de Chapeau:** travaux différés, qui devront être menés en parallèle à la viabilisation de la zone
- **Neuville tracé N1, Les Gardonnières:** travaux réalisés et facturés
- **Neuville tracé N2, les Chansorières:** travaux réalisés et facturés
- **Saint Pavace, tracé P1, Belle Vaudière:** M. Poumailloux souhaite que le maître d'œuvre puisse se rapprocher de la Mairie et de SOFIAL, propriétaire des terrains concernés, pour évoquer ce projet de cheminement. L'étude pourra également être étendue à l'allée des Caillères, pour un linéaire d'environ 200 mètres
- **Saint Pavace, tracé P2, bordure de rocade:** M. Poumailloux indique que l'ensemble des accords ayant été obtenus, les travaux peuvent reprendre sur cette partie.

M. Drouin indique qu'une réunion de coordination sera programmée avec la maîtrise d'œuvre, la commission et les référents chemins, dès que le Conseil Général aura rendu son avis sur les tracés de La Bazoge.

Point sur la commercialisation de la Zone d'Activités du Bois des Hogues II :

M. Drouin indique que le bornage définitif de la parcelle souhaitée par la SA Toiture et Tradition (2500m²) a été effectué, dès le document d'arpentage établi, Maître Tulard, qui a suivi le dossier jusqu'ici, sera saisi pour signature d'un compromis.

M. Drouin rappelle que des travaux de branchements seront à prévoir du fait de cette vente. Cette programmation pourrait inclure deux autres branchements sur la parcelle restante (7910m²).

Point sur les actions Pays du Mans/SCOT :

Mme Le Président explique que le projet de salle de sports HQE, inscrit au précédent programme CTU a été spécifié reporté sur le prochain programme 2010/2012.

M. Poumailloux fait référence à la commission projets européens et estime que l'enveloppe FEADER est déjà consommée par les dossiers présentés.

Mme Le Président évoque le dossier transports et indique que le Président du Syndicat Mixte du Pays du Mans a fait part d'une avancée notable, spécifiant que le Conseil Général ne souhaite pas abandonner sa compétence transports. Le Conseil Général devrait donc assurer la Présidence du Syndicat Mixte à créer.

Mme Le Président fait part de ses inquiétudes concernant le financement de ce syndicat, les aides du Conseil Régional y figurant ayant, au départ, été spécifiées d'aide au démarrage, donc ponctuelles, et ne peuvent donc être considérées pérennes.

Mme Le Président ajoute que le Conseil Général a donné son accord sur les expérimentations des communes de Changé et Trangé, pour des modes de jonction avec le tram.

Mme Le Président propose d'établir une simulation économique et technique du besoin réel de notre territoire en matière de transports.

Mme Le Président indique que le calendrier prévisionnel du SCOT table sur un rendu en Décembre 2011 et une validation probable en Mars 2012.

Calendrier des prochaines réunions :

Conseils Communautaires :
-15 Juin 2009 à 20H
-12 Octobre 2009 à 20H
-11 Janvier 2010 à 20H

Bureaux :
- 5 Juin 2009 à 18H
-26 Septembre 2009 à 9H
-12 Décembre 2009 à 9H

Commission environnement le 29 Avril 2009 à 20h30 (et non le 22 comme spécifié initialement)

Réunion Sarthe expansion proposée les 5 ou 12 Mai 2009 à 20H

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 23H10